

**SIVVB**

**Syndicat Intercommunal  
du Vigueirat et de la Vallée des Baux**

**NOTE DE PRESENTATION DU BUDGET 2024**

Le budget primitif 2023 du Syndicat Mixte du Vigueirat et de la Vallée des Baux (SMVVB) soumis au Comité Syndical du 3 avril 2023 a été voté par nature et par chapitre et adopté par 12 voix Pour, 0 voix Contre et 0 Abstention.

**RAPPEL REGLEMENTAIRE**

Conformément à l'article 107 de la loi NOTRe, dans les communes et leurs établissements publics, les départements, les régions et les métropoles, une présentation brève et synthétique à destination des citoyens et retraçant les informations financières essentielles devra être annexée au budget et au compte administratif de l'exercice (article L.2313-1 du CGCT). La forme et le contenu de cette note de présentation brève et synthétique restent à l'appréciation des collectivités locales.

**INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES**

Code SIREN	251 302 303 0036
Année de Création	2005
Activité Principale Exercée (APE)	8411Z – Administration publique générale
Nombre de commune	15
Population 2018	123 024
Contribution totale des membres 2024	70 065,00 €

*Le budget primitif 2024 est conçu conformément aux orientations budgétaires présentées lors du Comité Syndical du 15 janvier 2024.*

## LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

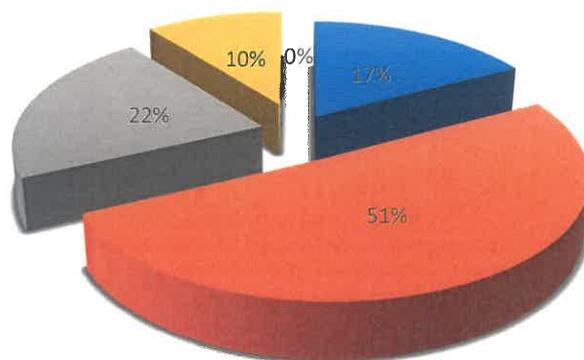
Le budget de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à **78 626.79 €**

Cette baisse de 13 % du budget de fonctionnement est le résultat de la mise en place de plusieurs outils de maîtrises et contrôles des dépenses, afin de limiter le besoin d'augmentation des recettes.

### Les dépenses de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement 2024			
Chapitres	BP 2023	BP 2024	Evolution N-1
011 - Charges à caractère général	15 226.00 €	13 226.59 €	-13%
012 - Charges du personne et frais assimilés	45 180.00 €	44 300.00 €	-2%
65 - Autres charges courantes	19 200.00 €	18 660.00 €	-3%
042 - Opérations d'ordre entre sections	9 378.01 €	2 440.20 €	-74%
<b>TOTAL Dépenses</b>	<b>88 984.01 €</b>	<b>78 626.79 €</b>	<b>-12%</b>

### Dépenses de fonctionnement - BP 2024 :

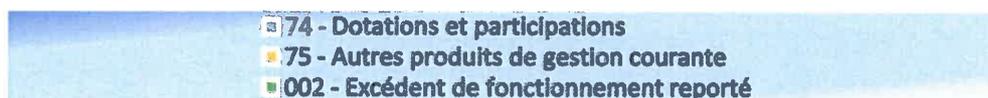
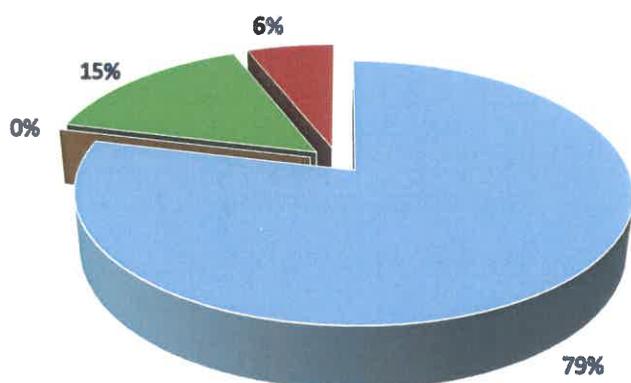


- 011 - Charges à caractère général
- 012 - Charges du personne et frais assimilés
- 65 - Autres charges courantes
- 042 - Opérations d'ordre entre sections

## Les recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement 2024			
Chapitres	BP 2023	BP 2024	Evolution N-1
74 - Dotations et participations	70 065.00 €	70 065.00 €	0%
75 - Autres produits de gestion courante	5.00 €	5.00 €	0%
002 - Excédent de fonctionnement reporté	13 598.01 €	7 438.39 €	-45%
77 - Produits exceptionnels	5 316.00 €	1 118.40 €	-79%
<b>TOTAL Recettes 2024</b>	<b>88 984.01 €</b>	<b>78 626.79 €</b>	<b>-1.24 €</b>

### Recettes de fonctionnement - BP 2024 :



## LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à **1 204 511.61 €** du fait de gros projets en cours, notamment deux Schémas directeurs.

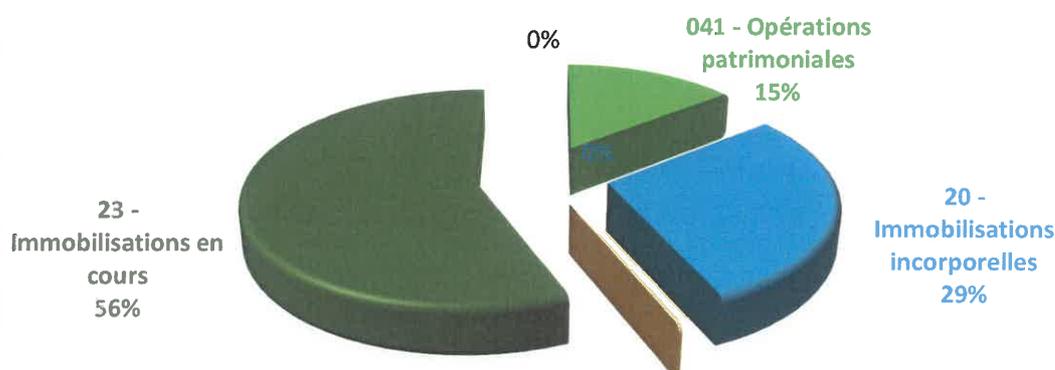
### Les dépenses d'investissement

L'objectif pour 2024 sera de :

- réaliser l'opération « Réalisation d'un ouvrage de régulation sur le canal du Vigueirat à Saint Etienne du Grès (Secteur « Mas d'Artaud »). Le montant estimé s'élève à 95 815 € H.T
- les opérations de travaux prévus sur la Bagnolette à Tarascon, en phase travaux sur deux secteurs pour 560 512 € HT.
- la réhabilitation du Réal à Eyragues pour 98 700 € HT
- La poursuite de la phase Etude du Schéma directeur sur le Réal à Châteaurenard pour 51 400 € HT
- Le lancement de la phase étude pour le projet de Schéma directeur dans la vallée des Baux pour 220 000 € HT

Dépenses d'investissements 2024			
Chapitres	BP 2023	BP 2024	Evolution N-1
040 - Opérations d'ordre entre sections	5 316.00 €	1 118.40 €	-79%
041 - Opérations patrimoniales	110 000.00 €	38 076.40 €	-65%
20 - Immobilisations incorporelles	220 689.44 €	403 988.61 €	83%
21 - Immobilisations corporelles	1 500.00 €	- €	-100%
23 - Immobilisations en cours	429 153.80 €	761 328.20 €	77%
<b>TOTAL Dépenses</b>	<b>766 659.24 €</b>	<b>1 204 511.61 €</b>	<b>57%</b>

### DÉPENSES D'INVESTISSEMENT - BP 2024 :

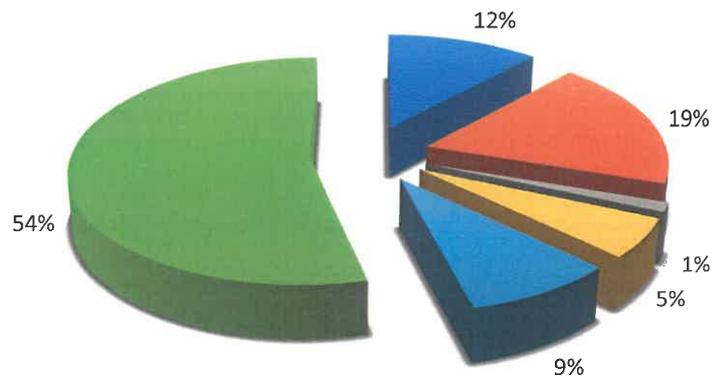


## Les recettes d'investissement

La section d'investissement est financée, pour une grande part, par le remboursement de la TVA, les subventions (Région, Département, Communes et Agence de l'Eau) et la participation à l'autofinancement. La variation des recettes d'investissement est donc directement liée au prévisionnel de travaux ainsi qu'aux délais de versements des subventions. Comme nous avons ouverts plusieurs chantiers sur 2023, les subventions sont versées sur 2024.

Recettes d'investissements 2024			
Chapitres	BP 2023	BP 2024	Evolution N-1
040 - Opérations d'ordre entre sections	2 730.76 €	2 440.20 €	-11%
041 - Opérations patrimoniales	110 000.00 €	38 076.40 €	-65%
021 - Virement de la section de fonctionnement	6 647.25 €	- €	-100%
001 - Excédent d'investissement reporté	68 592.15 €	131 266.81 €	91%
13 - Subventions recues	568 387.18 €	1 032 728.20 €	82%
10 - Dotations et fonds divers	10 301.90 €	- €	-100%
<b>TOTAL Recettes</b>	<b>766 659.24 €</b>	<b>1 204 511.61 €</b>	<b>57%</b>

### Recettes d'investissement - BP 2024 :



- Chapitre 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté
- Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement
- Chapitre 040 - Opération d'ordre de transfert entre section
- Chapitre 041 - Opérations patrimoniales
- Chapitre 10 - Dotations au investissements

Fait à Mas Blanc des Alpilles, le 10/04/2024.

Le Président,  
Laurent GESLIN

